Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_82-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **31**

MEMBRES REPRESENTES : **4**

MEMBRES ABSENTS : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **19 septembre 2025**

DELIBERATION **2025-82**

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET VILLE - EXERCICE 2025

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Valérie SANNA donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_82-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération n°2025-33 du Conseil municipal en date du 10 avril 2025 approuvant le Budget Primitif principal de l'exercice 2025,

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificativen°1, d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2025 du budget Ville.

Ces ajustements sont à opérer en section de fonctionnement, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En Dépenses : 0,00 €

- Chapitre 011 : Charges à caractère général - 100 000,00 €
- Chapitre 014 : Atténuations de produits + 178 937,00 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante - 78 937,00 €

En Recettes : 0,00 €

- Chapitre 731 : Fiscalité locale + 93 460,58 €
- Chapitre 74 : Dotations et participations - 93 460,58 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :
D'approuver la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2025 suivant le détail ci-dessous :

Section de Fonctionnement : 0,00 €

Publié sur le site internet de la commune le :
26 SEP. 2025

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_82-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En Dépenses : 0,00 €

- Chapitre 011 : Charges à caractère général - 100 000,00 €
- Chapitre 014 : Atténuations de produits + 178 937,00 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante - 78 937,00 €

En Recettes : 0,00 €

- Chapitre 731 : Fiscalité locale + 93 460,58 €
- Chapitre 74 : Dotations et participations - 93 460,58 €

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés 23 votes **POUR** (groupe majorité avec procuration V. SANNA et B. PRIOURET)
12 **ABSTENTIONS** (C. JORDA avec procuration P. PONSART, S. GAMECHE, J. GUIDNI-SOUCHE, J. BESSAIH, J.-M. LA PIANA avec procuration G. PORCEDO, M.-C. RICHARD, P. SPREA, L. DESHAIES et K. BENSADI avec procuration F. BOUKERCHE)

Maire,

Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE

Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025